



*Municipalité Saint-Frédéric*

850, rue de l'hôtel de ville  
Saint-Frédéric, Québec, G0N 1P0

Tél. : 418-426-1259  
Fax : 418-426-3357

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
Du 3 juillet 2017

**Résolution 2017-07-567**

À la séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Frédéric, dûment convoquée et tenue le 3 juillet 2017 à laquelle étaient présents le maire Henri Gagné et les personnes suivantes : Anne-Marie Lachance, Gérald Nicolas, Jean-Denis Vachon, Lucie Gilbert, Michel Fortin et Pierre Grondin.

MUNICIPALITÉ ALLIÉE CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE

ATTENDU que la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

ATTENDU que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

ATTENDU que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

ATTENDU qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

ATTENDU que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

ATTENDU que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

ATTENDU que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

Sur proposition de Michel Fortin et adopté à l'unanimité, il est résolu :

DE proclamer Saint-Frédéric, municipalité alliée contre la violence conjugale.

Copie certifiée conforme,  
Ce 4 juillet 2017

*Cathy Poulin*

Cathy Poulin  
Directrice générale